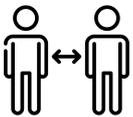


PROTOCOLE D'ÉTAT DES LIEUX

Pour garantir à tous une sécurité optimale, tout en profitant de nos services d'état des lieux, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de ce protocole en amont des rendez-vous. En dehors de ce protocole, votre état des lieux ne sera pas assuré.



Une seule et unique personne devra se présenter pour l'état des lieux. Soit vous-même, soit un représentant pour lequel vous devrez nous faire parvenir une procuration avant la date de l'état des lieux. Si plusieurs locataires figurent sur le bail, vous devrez également choisir un seul et unique représentant et nous faire parvenir au préalable, la ou les différentes procuration(s). L'état des lieux devra se faire dans le respect de la distanciation sociale (minimum 1 mètre).



Nous vous invitons à venir avec votre masque et à vous nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique avant et après la visite. Si toutefois vous n'avez pas de masque ou de gel, nous vous fournirons le nécessaire.



Votre conseiller Immoval en charge de l'état des lieux sera la seule personne à pouvoir manipuler et tester les différents équipements (poignées, interrupteurs, portes de placard, ouvertures des fenêtres, manipulation des volets...).



En cas d'utilisation d'un ascenseur, merci de veiller au respect la distanciation sociale (minimum 1 mètre). L'utilisation des escaliers reste à privilégier.



Tous les documents concernant le bien visité seront envoyés par e-mail par votre conseiller Immoval. Aucune remise en main propre n'aura lieu.

Nous vous remercions par avance pour le respect de ce protocole obligatoire visant à assurer la sécurité de chacun.